REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES AGENTS DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER (1º OCTOBRE 1955)—fin

PAYS-BAS.—Secrétaire agricole, Ambassade du Canada, Sophialaan 1-A, La Haye. Son territoire comprend la Belgique et le Luxembourg.

ROYAUME-UNI.—Secrétaire commercial (agriculture), Bureau du haut commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W.1.

Venezuela.—Secrétaire agricole, Ambassade du Canada, Edificio Pan American, Puente Urapal, Caracas. Son territoire comprend la Colombie.

Représentant (Pêcheries)

ITALIE.—Secrétaire commercial (pêcheries), Ambassade du Canada, Via Saverio Mercadante 15, Rome.

Représentant (Bois)

ROYAUME-UNI.—Secrétaire commercial (spécialiste des bois), Bureau du haut commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W.1.

Division des denrées.—La Division est chargée de maintenir avec l'industrie et les établissements d'exportation et d'importation du Canada les rapports étroits qui sont essentiels au progrès du commerce extérieur. Elle réunit les renseignements et les données qui ont trait au commerce et qui serviront aux agents du commerce extérieur du Canada à l'étranger; ses fonctionnaires entretiennent à cette fin des relations avec l'industrie au moyen de visites et de correspondance. L'échange de correspondance avec les commissaires du commerce permet aux agents des denrées de se tenir au courant des conditions des marchés étrangers et de faire bénéficier les commerçants canadiens de ces renseignements.

La Division comprend des spécialistes des denrées groupés en trois services: le Service de la machinerie et des métaux, le Service des produits forestiers et des produits chimiques et le Service des biens de consommation. Dans ces services mêmes, les spécialistes s'occupent de groupes particuliers de produits comme les machines-outils et l'équipement industriel, les métaux non ferreux, l'acier, les produits chimiques, le bois d'œuvre, le cuir et le caoutchouc, de même qu'une multitude de produits de consommation. Il incombe au spécialiste des denrées d'appeler l'attention des agents du commerce extérieur sur les fluctuations de l'approvisionnement et sur les produits disponibles à l'exportation. Il s'occupe aussi de transmettre aux manufacturiers et aux exportateurs canadiens les renseignements reçus des agents du commerce extérieur.

Dans une large mesure, le travail de la Division de stimuler le commerce commence avec la recherche de produits canadiens sur lesquels les efforts peuvent être concentrés. Quand de tels produits sont découverts, un rapport détaillé est envoyé aux agents commerciaux à travers le monde pour encourager l'étude et la stimulation du marché. On suit de près les occasions de stimuler la vente des produits canadiens à l'étranger et les exportateurs sont mis au courant des règlements du commerce extérieur.

Division de l'agriculture et des pêcheries.—Les principales attributions de la Division sont: 1° stimuler le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche; 2° agencer, recevoir et diffuser les renseignements sur l'agriculture et la pêche de pays étrangers; 3° servir de bureau d'échange de renseignements sur l'agriculture et la pêche pour le compte du ministère de l'Agriculture, du ministère des Pêcheries, de la Commission canadienne du blé et d'autres organismes officiels.

En vue d'encourager le commerce, la Division du grain et la Division de l'alimentation et de l'agriculture aident les exportateurs canadiens de produits de l'agriculture et de la pêche à trouver des débouchés dans d'autres pays. Les maisons canadiennes reçoivent des renseignements sur la situation du marché, les besoins de l'étranger, la concurrence, les restrictions relatives au change et à la douane et les autres questions connexes. Les agents du commerce extérieur en service à travers le monde sont tenus au fait de certaines questions comme les tendances de la production et des prix au pays, la quantité disponible à l'exportation et les sources d'approvisionnement.